

INSTABILITÉ DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE VIS-À-VIS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE DES LANGUES : CAS DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE AU GHANA

Emmanuel Selorm GLIGBE

University of Cape Coast, Ghana

emmanuel.gligbe@ucc.edu.gh

Andreas AWUTE

University of Professional Studies, Ghana

awute.andreas@upsamail.edu.gh

&

Selom DJOKPE

University of Media, Arts and Communication

Institute of Languages, Accra, Ghana

selorm.djokpe@gil.edu.gh

Résumé : La politique linguistique est importante dans l'enseignement/apprentissage d'une langue dans un pays. Ce travail analyse la politique linguistique par rapport à l'enseignement/apprentissage du Français Langue Étrangère (FLE) au Ghana. Nous notons que depuis le temps colonial en passant par l'ère de l'indépendance jusqu'à nos jours, la politique linguistique du Ghana envers les langues locales d'instruction, l'anglais et le français a toujours été instable. Ce travail fait une récapitulation de l'instabilité de cette politique linguistique vis-à-vis de l'enseignement/apprentissage du FLE au Ghana. L'article a montré que la politique linguistique au Ghana n'a pas été stable dès le début de l'éducation occidentale. Cette politique est influencée par l'organisme politique en place. Ainsi la politique de l'inclusion et de l'exclusion des langues locales dans l'enseignement au cours primaire est influencée par le gouvernement en place. Cette politique est aussi instable par rapport à l'apprentissage et à l'enseignement du FLE. C'est ainsi que le FLE devrait être enseigné à partir du Collège (Junior High School) dans les écoles publiques en fonction de la disponibilité d'un enseignant de FLE, selon les réformes éducatives de 1972 ; cependant les récentes réformes éducatives envisagent l'enseignement/apprentissage du FLE dès le cours primaire. La dynamique décrite dans cet exposé nécessite également une réflexion éthique finale sur les responsabilités qui découlent de l'engagement dans le discours public et de la politique concernant l'enseignement et l'apprentissage du français. La façon dont les différents gouvernements du Ghana ont évoqué des questions idéologiques pour justifier leur attachement à la politique montre qu'ils n'ont pas pris conscience de cette responsabilité. De même, la façon dont la politique linguistique a été transformée par ses acteurs en un moyen de servir leurs propres intérêts montre également un manque de réflexion sur ce qui donne à la politique linguistique sa légitimité, à savoir l'hypothèse qu'elle est construite au nom du bien commun pour le Ghana. L'étude a recommandé un programme bien défini pour remédier ce problème d'instabilité politique linguistique par rapport à l'enseignement et à l'apprentissage du français langue étrangère au Ghana. Le suivi et l'évaluation sont des aspects importants pour garantir le succès du programme.

Mots-clés : Politique, Linguistique, Apprentissage, Enseignement, FLE, Ghana

INSTABILITY OF LANGUAGE POLICY WITH REGARDS TO TEACHING AND LEARNING: THE CASE OF FRENCH AS A FOREIGN LANGUAGE IN GHANA

Abstract: Language policy is imperative in the teaching/learning of a language in a country. This paper discusses the language policy towards the teaching/learning of French as a Foreign Language (FFL) in Ghana. It is noted that from colonial times to the independence era and even today, Ghana's language policy towards the local languages of instruction, English and French, is inconsistent. This paper recapitulates the instability of this language policy towards the teaching/learning of French in Ghana. The paper has shown that the language policy in Ghana from the beginning of Western education is not stable. This policy is influenced by the political body in place. Thus the policy of inclusion and exclusion of local languages in primary school education is influenced by the government in power. This policy is also unstable in relation to the teaching and learning of FFL. Thus, FFL should be taught from the Junior High School level in public schools depending on the availability of a French language teacher according to the 1972 educational reforms; however, recent educational reforms envisage the teaching/learning of the French language from the primary level. The dynamics described in this paper also require a final ethical reflection on the responsibilities that come with engaging in public discourse and policy regarding the teaching and learning of French. The way in which the various governments in Ghana have invoked ideological issues to justify their own interests in policy shows that they have not been aware of this responsibility. Similarly, the way in which language policy has been transformed by its authors into a vehicle for their own interests also shows a lack of reflection on what gives language policy its legitimacy, namely the assumption that it is constructed in the name of the common good for Ghana. The study recommended a well-defined program to address this problem of language policy predictability in relation to the teaching and learning of French as a foreign language in Ghana. Monitoring and evaluation is an important aspect of ensuring the success of the program.

Keywords: French, Ghana, Language, Learning, Policy, Teaching.

Introduction

La politique linguistique renvoie à toute décision prise pour orienter et régler l'usage d'une ou de plusieurs langues dans les communications d'une organisation ou dans la diffusion d'un bien ou d'un service, peu importe la nature ou la taille de l'organisation ou la forme que prend cette décision. De nombreux pays ont une politique linguistique conçue pour encourager ou décourager l'utilisation d'une langue particulière ou d'un ensemble de langues. Bien que les nations utilisent historiquement les politiques linguistiques le plus souvent pour promouvoir une langue officielle au détriment des autres, de nombreux pays ont aujourd'hui des politiques conçues pour protéger et promouvoir les langues régionales et ethniques dont la viabilité est menacée. En effet, si l'existence des minorités linguistiques au sein de leur juridiction a été souvent considérée comme une menace potentielle pour la cohésion interne, les gouvernements comprennent également que l'octroi de droits linguistiques aux minorités peut être davantage dans leur intérêt à long terme, en tant que moyen de renforcer la confiance des citoyens à l'égard du gouvernement central. Une fois que tous les éléments du système éducatif sont pris en compte, le fait de dispenser

aux élèves un enseignement dans une langue qu'ils utilisent et comprennent peut améliorer de manière significative leur rendement par rapport à la lecture et les aider à acquérir les compétences en lecture et en écriture dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie (Amonoo, 1986 ; Ameyaw-Akumfi, 2002). Par conséquent, une politique linguistique médiocre conduit à une éducation de qualité inférieure tandis qu'une politique linguistique efficace crée une éducation de qualité. Par exemple, en ce qui concerne les liens entre la politique linguistique et la qualité de l'éducation, la recherche indique que l'utilisation de la langue maternelle améliore la participation en classe, diminue l'attrition et augmente la probabilité d'un engagement de la famille et de la communauté dans l'apprentissage de l'enfant (Boyer, 2010 ; Calvet, 1996). Nyika (2015) affirme également que l'utilisation d'une langue locale comme moyen d'enseignement est bénéfique à tous les niveaux de l'éducation. Il affirme que les élèves dont la langue maternelle est utilisée comme moyen d'enseignement ont un avantage sur ceux dont la langue maternelle n'est pas utilisée. Il note en outre que les politiques relatives à la langue d'enseignement entraînent des répercussions à court et à long terme, dont certaines peuvent facilement passer inaperçues, alors qu'elles peuvent avoir des conséquences primordiales pour les générations actuelles et futures. Ce travail vise à analyser la politique linguistique autour des langues existantes sur le territoire ghanéen et l'enseignement/apprentissage du FLE au Ghana. La problématique est d'élucider les raisons possibles sous-jacentes à l'instabilité de politique linguistique en ce qui concerne l'enseignement et l'apprentissage du FLE au Ghana. Par conséquent, la présente contribution a tenté de répondre aux questions suivantes : quels sont les facteurs qui expliquent l'instabilité de la politique linguistique de l'enseignement et l'apprentissage du FLE au Ghana ? Comment peut-on remédier à ce problème ? Dans les paragraphes suivants nous abordons quelques assertions de « politique linguistique »

Définition de politique linguistique

La politique linguistique a été définie de différentes manières. Selon Kaplan et Baldauf (1997, p.152) », une politique linguistique est un ensemble d'idées, de lois, de réglementations, de règles et de pratiques visant à réaliser le changement linguistique prévu dans les sociétés, les groupes ou les systèmes ». Lo Bianco (1987) définit le domaine comme « une activité située, dont l'histoire spécifique et les circonstances locales influencent ce qui est considéré comme un problème linguistique et dont la dynamique politique détermine quels problèmes linguistiques sont traités par la politique ». McCarty (2011 : 8) définit la politique linguistique comme « un processus socioculturel complexe et comme des modes d'interaction humaine, de négociations et de production médiatisés par des relations de pouvoir ». La « politique » de ces processus réside dans leur pouvoir de régulation linguistique, c'est-à-dire dans la manière dont ils expriment des revendications normatives sur les formes et les usages légitimes et illégitimes de la langue, régissant ainsi les statuts et les usages de la langue. Spolsky (2004 : 5) affirme : « Une première étape utile consiste à distinguer les trois composantes de la politique linguistique d'une communauté linguistique : (1) ses pratiques linguistiques - le modèle habituel de sélection parmi les variétés qui constituent son répertoire linguistique ; (2) ses croyances ou idéologies linguistiques - les croyances concernant la langue et l'utilisation de la langue ;

et (3) tout effort spécifique visant à modifier ou à influencer cette pratique par toute forme d'intervention, de planification ou de gestion linguistique »(p. 5).

Pour Hornberger et McKay (2010), le champ traditionnel de la politique linguistique concerne la réglementation linguistique. Il s'agit de ce qu'un gouvernement fait officiellement par le biais de la législation, de décisions de justice ou de politiques pour déterminer comment les langues sont utilisées, cultiver les compétences linguistiques nécessaires pour répondre aux priorités nationales ou établir les droits des individus ou des groupes à utiliser et à conserver les langues. La mise en œuvre de la politique linguistique varie d'un État à l'autre. Cela peut s'expliquer par le fait que la politique linguistique est souvent fondée sur des raisons historiques contingentes. De même, les États diffèrent également quant au degré d'explicitation avec lequel ils mettent en œuvre une politique linguistique donnée. La loi française Toubon est un bon exemple de politique linguistique explicite. Il en va de même pour la Charte de la langue française au Québec (Van der Jeught, 2015). Des chercheurs comme Tollefson (1989) soutiennent que la politique linguistique peut créer des inégalités : la politique linguistique signifie l'institutionnalisation de la langue comme fondement des distinctions entre les groupes sociaux (classes). En d'autres termes, la politique linguistique est un mécanisme permettant de situer la langue au sein de la structure sociale, de sorte que la langue détermine qui a accès au pouvoir politique et aux ressources économiques. La politique linguistique est l'un des mécanismes par lesquels les groupes dominants établissent leur hégémonie dans l'utilisation de la langue. De nombreux pays disposent d'une politique linguistique visant à favoriser ou à décourager l'utilisation d'une langue particulière ou d'un ensemble de langues. Blanchet (2012) affirme que la plupart des définitions de la notion de politique linguistique laissent ainsi globalement dans l'implicite les motivations, les causes et les objectifs de ces politiques. Nous pensons que la politique linguistique est ce qu'un gouvernement fait officiellement par le biais de la législation, de décisions de justice ou d'une politique visant à déterminer comment les langues sont employées, à cultiver les compétences linguistiques nécessaires pour répondre aux priorités nationales ou à établir les droits des individus ou des groupes à utiliser et à conserver les langues. La portée de la politique linguistique varie dans la pratique d'un pays à l'autre. Cela peut s'expliquer par le fait que la politique linguistique est souvent basée sur des raisons historiques contingentes d'un pays (Schiller, 1976). Dans les paragraphes qui suivent nous abordons la méthodologie de l'étude.

1. Méthodologie

Nous avons adopté la méthode qualitative de recherche dans ce travail. C'est la méthode de recherche qui produit et analyse des données descriptives, telles que les paroles écrites ou dites et le comportement observatoire des personnes (Taylor et Bogdan 1984). Nous avons employé les données secondaires pour notre analyse. On considère qu'il y a une analyse secondaire lorsqu'un chercheur utilise des données composées par un autre chercheur ou par un autre recueil afin de mener une étude dont l'objectif est différent de celui de l'étude d'origine. Les données secondaires peuvent être obtenues à partir d'enquêtes, de documents officiels, de statistiques officielles, d'études universitaires et de

dépôts de données d'archives. Les données secondaires impliquent l'utilisation de données recueillies par d'autres chercheurs, généralement dans un but différent. Punch (2005) les définit comme la réanalyse de données collectées et analysées précédemment, tandis que Bryman (2004) désigne l'analyse de données secondaires comme l'analyse de données par des chercheurs qui n'étaient pas impliqués lors de la collecte des données. Une définition similaire est celle de Reason et Bradbury (2001), qui la définissent comme l'analyse de données par toute personne autre que celles qui étaient responsables de leur collecte initiale. La source des informations discutées sont principalement des documents officiels sur l'enseignement/apprentissage de langue au Ghana. Les documents consultés sont : Governor Guggisberg language policy ; English as medium of instruction policy (de 1957 à 1963) ; Banard Commission language policy (1963) ; Anamuah-Mensah commission policy (2002) ; National Literacy Acceleration Program [NALAP] (2007).

2. Facteurs Déterminants de la Politique Linguistique

Selon Porcher (1996, p. 1) la politique linguistique est « une action volontariste, le plus souvent conduite par un État, ou une entité officielle, ou encore une communauté spontanée soudée par le souci de préserver (ou de développer) sa langue ou sa culture. » En ce sens, toute politique linguistique est le résultat d'une collaboration entre la langue officielle d'un pays et la culture véhiculée par cette langue, Porcher spécifiant à cet endroit qu'« une politique linguistique ne peut se réduire à une politique d'enseignement de la langue en question » (Porcher, 1996, p. 1). Nous déduisons que les principaux facteurs qui déterminent la conception et la réalisation d'une politique linguistique sont d'abord la manière dont se prennent les décisions politiques selon le type de gouvernement, ensuite la dynamique des relations entre les groupes ethnolinguistiques selon la composition démographique linguistique de la population, après la dynamique de la concurrence entre les langues de ces communautés linguistiques (d'une part et entre la ou les langues nationales et les langues internationales dominantes d'autre part, introduites dans le pays par l'histoire ou par les nécessités des relations politiques et commerciales extérieures) et enfin les moyens humains et financiers disponibles pour concevoir et mettre en place un plan d'aménagement linguistique. La politique linguistique d'un pays peut s'exprimer dans sa constitution et dans ses lois, ou implicitement par les usages généralement observés dans les rapports entre le gouvernement et ses citoyens (Calvet, 1996). Nous discutons dans les lignes suivantes certains facteurs qui ont influencé la politique linguistique du Ghana.

2.1 Facteurs linguistiques

Les facteurs linguistiques peuvent être considérés les caractéristiques d'une langue ainsi que les similitudes entre les langues. Ces considérations expliqueraient pourquoi une communauté linguistique, un pays comme le Ghana par exemple, préférerait une langue comme l'anglais comme langue officielle à une langue locale comme le twi, que parle plus de 40 % de la population ghanéenne. En Afrique, par exemple, la plupart des pays ont préféré des langues étrangères comme l'anglais, le français ou le portugais comme langue nationale parce que ces pays ont de nombreuses langues locales, ce qui rend difficile la

sélection d'une langue comme langue nationale. Le statut dont jouit une langue peut également influencer sa préférence en tant que langue nationale d'un pays. C'est pourquoi de nombreux pays multilingues d'Afrique choisissent une langue européenne comme la langue officielle. Actuellement au Ghana, l'anglais et le français sont considérés comme les deux langues administratives, bien que le français n'ait ce statut que sur le papier.

2.2 Facteurs politiques

Les facteurs politiques sont des considérations qui relient la politique générale d'un pays à sa politique linguistique. Ce n'est pas un vain mot de dire que le gouvernement est l'acteur principal du processus d'aménagement linguistique. Le gouvernement utilise la politique linguistique pour atteindre ses autres objectifs tels que la stabilité politique et les avantages économiques provenant d'autres nations. Le gouvernement fournit également des fonds pour la mise en œuvre de toute politique linguistique. Par ailleurs le gouvernement fait l'usage de la politique linguistique pour prendre des décisions vis-à-vis la langue d'instruction dans l'éducation. Par exemple au Ghana, il n'y a pas eu de politique officielle en matière de langue dans l'éducation jusqu'au règne de Sir Gordon Guggisberg (1919-1927), lorsque la première politique officielle en matière de langue dans l'éducation a été légiférée en 1925. La première politique en matière de langue dans l'éducation était une politique bilingue (langue maternelle et anglais) qui rendait obligatoire l'utilisation de la langue maternelle comme langue d'instruction dans l'enseignement primaire inférieur (Agbedor, 1994, p.149). Dans le cadre du « Plan de développement accéléré » du gouvernement de 1951, la politique d'éducation dans la langue maternelle de trois ans a été modifiée en une politique d'enseignement précoce dans la langue maternelle (1951-1956), qui faisait de la langue maternelle de l'enfant la langue d'instruction au premier cycle du primaire seulement, avant de la remplacer par l'anglais par la suite. À la veille de l'indépendance en 1956, le « Comité Bernard » a été créé pour étudier la faisabilité de l'utilisation de l'anglais comme unique langue d'enseignement dans l'éducation formelle au Ghana. Le comité a recommandé un retour à la politique d'éducation de trois ans dans la langue maternelle de 1951. Cependant, après le renversement du premier gouvernement postindépendance en 1966, le gouvernement militaire qui a pris le relais entre 1967 et 1969 est revenu à la politique de 1951 en matière d'enseignement précoce dans la langue maternelle (Langue première au niveau primaire uniquement). Le rétablissement d'un régime civil en 1970 a été l'occasion d'un nouveau changement dans la politique linguistique en matière d'éducation. De 1970 à 1974, le Ghana est revenu à la politique d'enseignement en langue maternelle sur trois ans de 1925 à 1951. Cependant, la politique de 1970-1973 comportait une dimension supplémentaire, à savoir l'apprentissage d'une deuxième langue ghanéenne en plus de la langue première de l'enfant. Quatre langues ghanéennes, à savoir l'Akan, l'Ewe, le Ga et le Nzema, ont été sélectionnées comme langues ghanéennes supplémentaires à apprendre (Agbedor, 1994). Un autre aspect intéressant de la politique 1970-1973 est que, même si le gouvernement civil qui l'avait introduite en 1970 a été renversé par un régime militaire en 1972, ce dernier n'a pas modifié la politique. Il a seulement ajouté une autre dimension - l'introduction du français dans le programme de l'école primaire afin de promouvoir l'intégration régionale avec les

pays francophones voisins. En 1974, la politique linguistique existante a été légèrement modifiée.

Tout en maintenant la politique d'éducation de trois ans dans la langue première/langue ghanéenne, dans ce cas, a été définie comme n'importe laquelle des neuf langues locales sélectionnées. Les langues sélectionnées sont les suivantes : Akan (Fante et Twi), Nzema, Ga, Ga -Adangbe, Ewe, Gonja, Kasem, Dagbani et Dagaare (Owu-Ewie et al. 2006, p.77). L'hypothèse était qu'au moins l'une de ces neuf langues était communément parlée dans chaque localité du pays. Cette politique est la plus ancienne politique linguistique en vigueur dans le domaine de l'éducation au Ghana. Bien qu'il y ait eu quelques autres changements dans l'administration politique du Ghana au cours de cette période, aucune modification substantielle n'a été apportée à cette politique linguistique jusqu'en 2002. En 2002, cette politique linguistique la plus ancienne dans le domaine de l'éducation depuis l'indépendance a été modifiée de nouveau lorsque le gouvernement du New Patriotic Party (NPP) de l'époque a introduit une politique d'enseignement en anglais uniquement, tout en faisant une place à une langue ghanéenne comme matière obligatoire jusqu'au lycée (Senior High School). Les arguments et les critiques à l'encontre de la politique linguistique ghanéenne dans l'éducation de 2002 ont été si forts que le gouvernement du NPP est revenu sur sa décision et l'a modifiée en 2007. La politique linguistique dans l'éducation de 2007 est toujours en vigueur au Ghana. Depuis septembre 2007, la politique actuelle revient à l'enseignement de trois ans dans la langue maternelle (1974-2002), mais avec quelques modifications significatives. La politique stipule entre autres ce qui suit: la langue d'enseignement à l'école maternelle et au premier cycle du primaire sera une langue ghanéenne et l'anglais, le cas échéant ; et l'anglais est la langue d'enseignement à partir de la quatrième année du primaire dans le système scolaire. Cela signifie que la réussite de l'enseignement à tous les niveaux dépend, dans une très large mesure, de la maîtrise de la langue par l'individu (Ministère de l'éducation, 2007).

Pour le profane moyen des zones urbaines du Ghana, la politique linguistique de 2002 en matière d'éducation était une mesure proactive du gouvernement visant à résoudre les problèmes apparents inhérents à la politique précédente. La politique actuelle (2007) semble avoir pris plusieurs facteurs en considération. Par exemple, elle inclut les enfants d'âge préscolaire dans la politique, une mesure qu'aucune des politiques précédentes n'avait prise. En outre, en permettant l'utilisation de l'anglais ou d'une langue ghanéenne (dans la mesure du possible) comme langue d'enseignement, la politique actuelle offre davantage de possibilités aux enfants de recevoir un enseignement dans une langue familière. D'une part, les quelques enfants qui parlent l'anglais comme langue première reçoivent un enseignement en anglais dès le stade préscolaire (quatre ans). D'autre part, si les enfants dont la langue première est une langue ghanéenne, peuvent recevoir un enseignement dans leur langue première ou dans une langue qu'ils comprennent. Ils se familiarisent également avec la langue anglaise entre 4 et 9 ans, bien avant que l'anglais ne devienne le seul moyen d'enseignement.

2.3 Facteur sociodémographique

Le facteur sociodémographique concerne le nombre de locuteurs des langues et leur répartition géographique. Les acteurs de l'aménagement linguistique prennent généralement en compte non seulement la langue majoritaire, mais aussi les langues minoritaires. Ainsi, les considérations ethnolinguistiques ont amené le Ghana à choisir certaines langues locales comme langue d'enseignement dans les écoles de base. Les langues sélectionnées sont les suivantes Akan (Fante et Twi), Nzema, Ga, Ga -Adangbe, Ewe, Gonja, Kasem, Dagbani et Dagaare (Owu-Ewie et al. 2006, p.77). L'hypothèse sous-jacente étant qu'au moins une de ces neuf langues était communément parlée dans chaque localité du pays. Cette politique est la plus ancienne politique linguistique en vigueur dans le domaine de l'éducation au Ghana. Le facteur sociodémographique influence la politique linguistique en ce sens que si la majorité des personnes pour lesquelles la langue est planifiée ne parlent pas la langue, le processus de planification linguistique échouera. De même, si la planification linguistique ne reflète pas la vie sociale des locuteurs, le processus de planification risque de ne pas voir le jour. La société et sa répartition géographique est un facteur important à considérer dans la politique linguistique d'un pays.

2.4 Facteur pédagogique

En ce qui concerne le facteur pédagogique, le besoin d'une éducation qualitative influence également la planification linguistique. Il est en effet scientifiquement prouvé qu'il est préférable d'enseigner à un enfant sa langue maternelle dès son plus jeune âge. La politique linguistique du Ghana, par exemple, a toujours reflété la nécessité de la langue maternelle dans l'éducation. Il ne s'agit pas seulement de préserver la culture, mais aussi d'améliorer les capacités cognitives des apprenants. Par ailleurs, le français est la seule langue étrangère officiellement enseignée dès les cours primaire dans les écoles au Ghana.

2.5 Facteur financier

Le facteur financier est lié à la prise en compte des finances dans le processus de planification d'une langue. L'aménagement linguistique peut s'avérer financièrement lourd, c'est pourquoi une planification adéquate des ressources financières est essentielle. Ce que nous répétons ici, c'est que tout ce que l'on fait est affecté par les ressources que l'on y met et que l'une de ces ressources dans l'aménagement linguistique qui doit être présente est la ressource financière. La présence de ressources financières suffisantes peut faire fonctionner un aménagement linguistique, tout comme son absence peut le faire échouer. Par exemple, l'enseignement et l'apprentissage du français est confronté à de nombreux défis en raison du manque de ressources. Par exemple, les ressources sont limitées pour acquérir du matériel d'enseignement et d'apprentissage moderne pour les étudiants et les enseignants. Le facteur financier est donc l'un des facteurs cruciaux à prendre en compte en adoptant une politique linguistique dans un pays.

2.6 Facteur de prestige

Le prestige linguistique est le niveau de considération normalement accordé à une langue ou à un dialecte spécifique au sein d'une communauté linguistique, par rapport à d'autres langues ou dialectes. Les variétés de prestige sont des familles de langues ou de dialectes qui sont généralement considérées par une société comme les plus « correctes » ou autrement supérieures. L'apprentissage du français est un prestige pour un Ghanéen, car le Ghana est entouré par les pays francophones. Le français a été à la fois une langue d'élite internationale et la langue d'un grand empire. Ce qui illustre les nombreux points soulevés à propos des lingua francas. Son ascension et sa chute montrent la relation complexe que les lingua francas entretiennent avec le pouvoir. Il est intéressant de noter que sa diffusion en tant que principale lingua franca européenne aux XVIIe et XVIIIe siècles a précédé son adoption en tant que langue nationale de tous ceux qui se trouvaient sur le territoire français.

3. Politique linguistique du Ghana

Le Ghana compte environ soixante (60) langues locales (Amonoo, 1986) et l'anglais sert de langue d'enseignement, d'administration et de commerce. Le gouvernement du Ghana, par l'intermédiaire du ministère de l'éducation nationale, a mis en place deux politiques linguistiques au fil des ans. La politique de la langue maternelle, où le mode d'enseignement pour les trois premières années d'école est la langue locale principale de la communauté, tandis que la politique de l'anglais seul est celle où la langue approuvée pour les trois premières années est l'anglais. Malgré les défis liés au multilinguisme dans l'enseignement, le décret sur l'éducation de 1925 a mis l'accent sur la pratique obligatoire et l'adoption d'une langue ghanéenne comme langue approuvée dans les écoles du primaire (P1-3) et comme l'une des matières enseignées dans le primaire (P4-6). Après la victoire, “the Convention People’s Party” (CPP) aux élections législatives de 1951, (l'Assemblée législative) a annoncé “the Development accelerated Plan”, qui a de nouveau fait écho au décret de 1925 sur l'éducation, selon lequel les langues ghanéennes doivent devenir des langues approuvées pour l'enseignement dans le primaire inférieur (P1-3) ainsi qu'un sujet d'étude dans le primaire supérieur (McWilliams & Kwamena-Poh, 1975, pp. 4-6). Ansa, (2014) et Charles Owu-Ewie, (2006) entre autres ont beaucoup écrit sur les fluctuations de la langue dans la politique de l'éducation au Ghana. Ils fournissent une chronologie et un calendrier transitoire révélant les incohérences des politiques linguistiques dans l'éducation de base au Ghana. En 1925 et 1951, la langue du Ghana est devenue une langue sanctionnée pour l'instruction au cours des trois-premières années du primaire. En 1951 et 1956, elle n'a été utilisée que pour la première année. Puis, vers 1957 et 1966, l'utilisation de la langue du Ghana n'a plus été demandée. En outre, de 1967 à 1969, la langue du Ghana ne devait devenir une langue d'enseignement que pour la première année et de 1970 à 1974, la langue du pays était utilisée pendant les trois premières années et, lorsque cela était possible, au-delà de la sixième classe, qui est la fin du cours primaire. De 1974 à 2002, les élèves des écoles primaires inférieures (P1-3) ghanéennes devraient recevoir l'instruction scolaire dans une langue ghanéenne dominante de la communauté. Puis, de 2002 à 2006, la politique de l'anglais unique a été à nouveau inversée dans le

premier cycle du primaire. Ces incohérences étaient dues à plusieurs difficultés qui ont bloqué la mise en œuvre de la politique linguistique. De 2007 à ce jour, le Ghana est revenu à la politique de la langue maternelle. Actuellement, cette politique stipule qu'une langue locale de la communauté ghanéenne dans laquelle se trouve l'école doit être utilisée comme langue sanctionnée pour l'instruction de la première à la troisième année du primaire, l'anglais étant considéré comme une matière scolaire à étudier à ce niveau. En août 2007, le gouvernement a sanctionné l'utilisation de cette politique linguistique et a approuvé sa mise en œuvre en septembre 2007. Les différences idéologiques politiques de la part des gouvernements, associées au faible niveau d'engagement des autorités, ont constitué certains des défis de la mise en œuvre de la politique linguistique. Nous remarquons que la politique linguistique vis-à-vis des langues locales d'instruction au Ghana est instable ce qui pourrait être expliqué par le changement des gouvernements en place ou l'instabilité politique. Nous continuons avec la politique linguistique et l'enseignement/apprentissage du FLE.

4. Politique linguistique envers le français langue étrangère

Les réformes du comité Dzobo de 1972 ont élaboré le plan d'un nouveau système éducatif permettant la création des JSS pour remplacer l'ancien système éducatif (Middle School system). Ce comité a mis en place une politique d'apprentissage du français dans plusieurs JSS et SSS à partir de 1987 entraînant la restructuration du système éducatif. En 1994, le rapport sur la révision du système éducatif au Ghana a reconnu l'utilité de la formation des formateurs et la construction d'établissements supplémentaires pour accueillir l'effectif croissant des apprenants de FLE. Ce document préconise aussi l'enseignement obligatoire du français dans les écoles secondaires ghanéennes. Au Ghana, le système secondaire est classé à deux niveaux : le niveau JHS (le collège) avec trois ans d'étude et le niveau SHS (le lycée) avec trois ans selon la nouvelle réforme scolaire (Dzameshie, 1988). C'est à partir du stade JHS que l'enseignement/apprentissage du français commence officiellement. En SHS, l'enseignement/apprentissage du français est généralement limité aux apprenants poursuivant le programme General Arts [avec l'option français] (Bakah, 2010). Pour former les enseignants de français pour les JHS, plusieurs collèges de formations ont été créés. Ces collèges sont dotés chacun d'un département de français. Ce sont : Mount Mary Teacher Training college de Somanya, ouvert en 1975, (elle était la seule école normale qui, entre temps, formait les professeurs de français au Ghana). Le Wesley Training College de Kumasi et celui de Bagabaga à Tamale inaugurés en 2001 sont des ajouts à Mount Mary. Avec le changement du statut de ces "Training Colleges" en institutions tertiaires, le nom "College of Education" est adopté. Deux autres départements de français ont été nouvellement créés à Evangelical Presbyterian College of Education d'Amedzope et à Gbewaa College of Education de Pusiga. Les universités chargées de la formation des enseignants du français pour les SHS sont : l'Université de Cape Coast et l'Université de Winneba. La contribution des départements de français de l'Université du Ghana (Legon) et de Kwame Nkrumah University of Science and Tehnology, Kumasi, ne doit pas être ignorée. Dans le but de former des enseignants pour les SHS, le gouvernement ghanéen, avec le concours de l'ambassade de France, a mis au point des programmes de

formation des enseignants du FLE dans les universités d'éducation de Winneba et de Cape Coast. A la fin de leur parcours, les étudiants-enseignants obtiennent une licence appelée "Bachelor of Education". Ces enseignants qualifiés sont recrutés pour enseigner plusieurs facettes de la langue à savoir l'expression orale, l'expression écrite, l'aspect grammatical et l'aspect littéraire. Dans le souci de promouvoir la langue française et avec son adhésion à la francophonie en 2006, d'après la revue « La Lettre Diplomatique No.78 », le gouvernement a fait du FLE une matière obligatoire dans les SHS. C'est la raison pour laquelle après les formations universitaires, les enseignants suivent des stages de formation continue organisés par le CREF (Centre Régional pour l'Enseignement du Français) en collaboration avec la GAFT (Association Ghanéenne des Professeurs de Français) et l'ambassade de France au Ghana en vue d'améliorer leur compétence professionnelle de ces derniers. Le syllabus SHS est aussi révisé en 2010 pour répondre aux exigences modernes d'une langue étrangère et pour préparer les apprenants aux examens de fin d'étude au niveau SHS connus sous le nom de WASSCE (West African Senior Secondary Examination). Le WASSCE donne la chance à l'apprenant de poursuivre ses études au niveau tertiaire. Les objectifs globaux et spécifiques du syllabus de SHS et le traitement des erreurs dans la méthode utilisée concourent au succès des apprenants surtout si ces objectifs sont atteints.

En avril 2004, le ministère de l'éducation a annoncé le lancement de nouvelles réformes de l'éducation à la suite du rapport du comité présidentiel sur l'examen des réformes de l'éducation au Ghana (octobre 2002). Une partie de ces réformes s'est concentrée sur la révision des programmes d'études à tous les niveaux de l'enseignement pré-tertiaire. L'un des domaines clés de cette initiative politique était la langue et l'alphabétisation au niveau du premier cycle de l'enseignement primaire. Le rapport de la commission présidentielle de 2002 recommandait que le français soit introduit au cours primaire en tant que matière facultative et que son extension à toutes les écoles se fasse en fonction de la disponibilité des enseignants. Le rapport soulignait également la nécessité d'introduire le français dans toutes les écoles normales supérieures afin que les enseignants nouvellement formés puissent enseigner le français dans les écoles de base. Le rapport du Comité de révision de la réforme de l'éducation (octobre 2004) énonce clairement l'intention du gouvernement ghanéen de faire en sorte que le français devienne une matière obligatoire au niveau du Senior High School (SHS) et que des efforts soient faits pour s'assurer que le programme du Junior High School (JHS) prépare les élèves à répondre à ce critère. Le document officiel sur les conclusions du comité d'examen de la réforme de l'éducation stipule également que:

It's also well established that an early and routine acquaintance with second, third and fourth language confers on children great advantages in their life-long proficiency in those languages... the facts of geography impose on Ghana a necessity to promote among wide segments of the commercial and financial sectors' workforce a proficiency in the French language; Being an English-speaking country is also a source of considerable competitive advantage in international economic and political relations which Ghana needs to build upon. Therefore, government has in the past encouraged a policy of early introduction of English and French, ... in a balanced way with the

primary use of mother tongues in KG and Primary school and then with increasing intensity in high school

GOG (2004:29)

C'est ainsi que selon les réformes du gouvernement ghanéen de 2004, il est bien établi qu'une connaissance précoce et régulière d'une deuxième, troisième et quatrième langue permet aux enfants de mieux maîtriser ces langues tout au long de leur vie... les faits géographiques imposent au Ghana la nécessité de promouvoir la maîtrise de la langue française parmi de larges segments de la main-d'œuvre du secteur commercial et financier ; le fait d'être un pays anglophone est également une source d'avantages concurrentiels considérables dans les relations économiques et politiques internationales, sur lesquels le Ghana doit s'appuyer. C'est pourquoi le gouvernement a encouragé dans le passé une politique d'introduction précoce de l'anglais et du français de manière équilibrée avec l'utilisation principale des langues maternelles dans les cycles maternel et primaire, puis avec une intensité croissante dans l'enseignement secondaire. Selon cette même réforme, le gouvernement a même décidé qu'en plus d'assurer la maîtrise de la langue anglaise à la fin de l'école primaire, l'étude du français jusqu'au niveau de travail deviendra également obligatoire dans l'enseignement du second cycle. La réforme de l'éducation a stipulé:

It is the decision of government that apart from assuring primary tongue proficiency in English by the end of Primary school, the study of French to working standard will also become compulsory in second cycle education [...] and the Junior High School curriculum should accordingly work up to that policy.

GOG (2004:30)

Selon ce qui précède, le ministère de l'éducation a décidé qu'en plus d'assurer la langue de l'enseignement au cours préparatoire soit en anglais, l'enseignement et l'apprentissage du français deviendront obligatoires dans le secondaire et le programme de l'enseignement secondaire du premier cycle devra être conforme à cette politique (GOG, 2004 : p. 30)". Cela implique que les écoles secondaires (JHS) doivent introduire des cours du français et poser les bases pour que les élèves puissent participer à l'enseignement du français en tant que matière obligatoire au niveau des SHS. Le document officiel mentionne également que le gouvernement ghanéen s'est engagé à renforcer la capacité des enseignants à enseigner le français, en particulier au niveau des instituts de formation des enseignants ; "une attention particulière sera accordée à plusieurs matières, dont le français... au niveau des instituts de formation des enseignants" (GOG, 2004 : 30-31). Le rapport de la commission présidentielle de 2002 a souligné la nécessité de recruter des enseignants de français dans les pays voisins par le biais de programmes d'échange, de l'utilisation de professeurs retraités et d'autres enseignants qualifiés pour aider à l'enseignement du français afin de résoudre la pénurie d'enseignants de français. Malgré l'importance accordée à l'enseignement et à l'apprentissage du français dans les documents politiques clés, les documents stratégiques et opérationnels du ministère de l'éducation et du service de l'éducation du Ghana ("Ghana Education Service", GES) n'accordent pas autant d'importance à cette question. Par exemple, le plan stratégique pour l'éducation

(Education Strategic Plan - ESP) donne la priorité aux besoins éducatifs du Ghana et fixe des objectifs à atteindre au cours des dix prochaines années. L'enseignement et l'apprentissage du français n'ont pas été bien pris en compte dans ce document clé de la politique gouvernementale.

Le dernier plan stratégique pour l'éducation (2010-2020) ne mentionne pas de stratégies de promotion de la langue et de l'apprentissage du français au Ghana. La colonne Éducation qui reprend les objectifs politiques sur les langues ne mentionne pas le français (MOE, 2009 :25). Il s'agit d'un écart total par rapport au précédent plan stratégique de l'éducation (2003-2015), qui, dans la section relative à la qualité de l'éducation, comportait des objectifs politiques, des cibles et des stratégies pour le développement et l'amélioration de l'étude du français aux niveaux de l'éducation de base, des SHS et du Conseil de l'Europe (MOE, 2003 :26). D'après ce qui précède, il est clair que les divers planificateurs des politiques linguistiques au Ghana ont tenté, au fil des ans, de répondre aux besoins linguistiques en français dont l'éducation doit nécessairement permettre aux apprenants d'interagir en français. Malgré cela, les politiques semblent inadaptées pour répondre à ces besoins linguistiques. En d'autres termes, le Ghana a lutté (et lutte peut-être encore) pour mettre en œuvre des politiques linguistiques dans le domaine de l'éducation, y compris des politiques d'éducation bilingue pour une population multiethnique/multilingue sur une période de plus de 60 ans.

5. La politique linguistique éducative et le FLE

Selon Kuupole (1994) et Bakah (2010), le français est actuellement la seule langue étrangère enseignée dans les écoles primaires et secondaires publiques du fait que l'anglais est reconnu comme le *lingua franca* du pays. La politique linguistique éducative est basée sur le Livre blanc du gouvernement (loi 778 sur l'éducation) de 2008 qui recommande que le français soit enseigné obligatoirement dans les collèges et lycées lorsqu'un enseignant est disponible. En fait, ce sont les directeurs des établissements qui décident de l'enseignement du français ou non, puisque seulement environ 10 % des élèves choisissent d'écrire le français lors du BECE (examen du certificat d'éducation de base) à la fin de leurs études secondaires ; soit proposé en option au lycée dans les six filières existantes. En réalité, la majorité des élèves qui font le français sont des élèves qui proposent des cours liés à la littérature ("General Arts"), parfois d'autres filières tels que (commerce, économie domestique, arts plastiques, agriculture) mais rarement ceux en sciences ! Au fil des années, entre 1,8% et 6% de ces étudiants choisissent le français comme option lors du WASSCE (West African Senior School Certificate Examination). Ainsi, selon Kuupole (1994) et Bakah (2010), le français est la seule langue étrangère enseignée dans les écoles secondaires au Ghana. En effet, l'anglais est reconnu comme la langue officielle, ou langue commune, du pays. La politique linguistique éducative est basée sur le Livre blanc du gouvernement sur l'éducation (loi 778) de 2008, qui recommande que le français soit enseigné dans les écoles. Cela signifie que le gouvernement a décidé de donner la priorité à l'enseignement du français comme langue étrangère dans les écoles publiques, probablement en raison des liens historiques et culturels entre le pays et les nations francophones. Dans ce contexte, l'anglais est reconnu

comme la lingua franca du pays, ce qui signifie qu'il est couramment utilisé comme moyen de communication entre des personnes parlant des langues différentes. Le français est enseigné dans les écoles s'il y a un professeur disponible pour l'enseigner, mais ce n'est pas un choix populaire parmi les élèves. Cependant, la décision d'enseigner le français est prise par les directeurs d'école, et seul un petit pourcentage d'élèves choisit de passer l'examen de français à la fin de leurs études secondaires. Le français est également proposé comme cours optionnel dans les six domaines d'études disponibles au lycée. Cependant, la majorité des élèves qui choisissent le français sont ceux qui étudient la littérature, certains élèves d'autres domaines tels que le commerce, l'économie domestique, l'art et l'agriculture suivent également ce cours, mais rarement ceux qui étudient les sciences. Cependant, au fil des ans, seul un faible pourcentage d'élèves (entre 1,8 % et 6 %) choisit de prendre le français comme option à l'examen du West African Senior School Certificate (WASSCE), qui est passé à la fin de l'école secondaire.

6. Formation initiale des professeurs de français

En ce qui concerne l'enseignement secondaire de premier cycle (collège), les enseignants sont formés pendant 3 ans dans les écoles normales supérieures (équivalentes à l'ESPE) mais les quelques heures allouées aux stages pratiques ne leur permettent pas d'obtenir un très bon niveau. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire supérieur (lycée), les enseignants sont formés pendant trois ans dans les écoles normales supérieures (équivalentes à l'ESPE), mais le peu d'heures allouées aux stages pratiques ne leur permet pas d'atteindre un très bon niveau : Ils doivent être titulaires d'un diplôme "Bachelor of Arts" en français (4 à 5 ans d'études universitaires comprenant un programme d'immersion linguistique d'un an dans un pays francophone).

7. Soutien de l'ambassade de France et de l'institut français au Ghana

L'Ambassade de France et l'institut français soutiennent les universités en matière de formation continue des enseignants (méthodologie et techniques d'enseignement du FLE, FOS) en délibérant sur les programmes d'enseignement et le statut du français ainsi qu'en offrant un soutien matériel rapide (don d'équipements TIC, de livres, de manuels scolaires, etc.). L'ambassade de France travaille également en étroite collaboration avec le ministère de l'éducation pour proposer d'une part, une éducation de meilleure qualité, plus communicative et plus attractive en soutenant des projets de formation continue des enseignants (ateliers d'enseignement et de perfectionnement des langues, pris dans les classes), en créant du matériel pédagogique et en organisant des activités récréatives (concours, événements culturels, etc.). D'autre part, en finançant des équipements utiles au bon fonctionnement des 10 réseaux du CREF (Centre régional d'enseignement du français) et les 54 centres satellites sur l'ensemble du territoire : abonnement aux chaînes francophones ordinateurs, projecteurs, livres, magazines, etc.

Quatre universités publiques sont dotées de départements ou sections françaises qui forment des spécialistes de la langue du diplôme (B.ed/B.A of Arts de 4 ou 5 ans), du Master (MPhil : 2 ans) et du Doctorat (PhD : 3 ans et plus). Ces quatre universités publiques sont : l'université du Ghana, Legon (Accra) ; l'université des sciences et

technologies Kwame Nkrumah, Kumasi ; l'université de Cape Coast ; l'université d'éducation Winneba. Les départements de français proposent des spécialisations en Littérature, Linguistique, Traduction, Didactique de FLE et parfois de FOS. Ils sont également sollicités pour donner des cours de français dans d'autres facultés (commerce, sciences, etc.). Des bourses sont offertes aux étudiants de niveau Master et Doctorat et certains enseignants bénéficient de stages professionnels en France. Cependant, l'Institut français organise des concours de français pendant le festival de la Francophonie (2 catégories : spécialistes et non-spécialistes) avec une visite en France comme prix. Enfin, deux universités accueillent des étudiants dans leurs bureaux de la Maison française (UG Legon et KNUST) avec deux directeurs français et un qui est en mission d'enseignement à l'Université du Ghana. La Maison française ainsi que l'Ambassade de France, rapprochent les universités ghanéennes des universités françaises et africaines francophones (Bakah, 2010).

8. Étudier le français en tant que *non-spécialiste*

Trois universités publiques scientifiques et techniques ont créé des sections françaises dans le but de former des professionnels ou des personnes bilingues compétentes en français : l'University of Mines and Technology, Tarkwa ; l'University ; l'Energy and Natural Resources, Sunyani ; l'University for Development Studies (sur 3 campus Tamale, Wa, Navrongo). Leurs équipes sont dynamiques et les enseignants sont formés au français professionnel afin de répondre aux besoins de leurs étudiants. La demande de français dans les établissements techniques, scientifiques et techniques est en augmentation, compte tenu de l'évolution du marché du travail dans un contexte régional francophone. Certaines universités privées proposent des cours de français. Le cas par exemple, Methodist University College et autres. D'autres proposent universités privées proposent également des cours de français souvent dans le cadre de leurs cours de commerce (Business et Finance). En plus de leurs études, les étudiants se réunissent régulièrement pour organiser des activités dans le cadre du club de français et ont également l'occasion de pratiquer la langue française.

9. Apprentissage de français professionnel par des institutions publiques au Ghana

Selon Bakah (2010), dans le monde professionnel, des institutions publiques et parapubliques suivent des formations professionnelles et périodiques en français. Ces institutions souhaitent que leurs fonctionnaires développent leurs compétences en français pour mieux répondre aux exigences de leur fonction ou en matière de changement de carrière ; de nombreuses institutions publiques ghanéennes proposent des cours de français en interne. Par exemple : le parlement du Ghana, les autorités des ports du Ghana, le Service d'immigration du Ghana, le Volta River Authority, l'Institut de journalisme du Ghana, l'Agence pour la protection de l'environnement, l'Institut ghanéen de gestion et d'administration (GIMPA) avec 4 campus : Accra, Kumasi, Takoradi, Tamale, les professionnels de Santé (Hôpital Korle Bu Nusery et Collège de sages-femmes).

10. Alliances Françaises

Selon Bakah (2010), en ce qui concerne les associations de droit local, et d'autres individus qui veulent apprendre le français, l'Alliance Française au Ghana comme dans le monde entier rend ce service. Les 5 centres de l'Alliance Française au Ghana (Accra, Kumasi, Tema, Takoradi, Cape Coast) proposent des cours de français général, professionnel, de groupe ou individuel dans ces centres ou sur le lieu de travail. Ils sont également des centres d'examen pour les certificats DELF-DALF et TCF.

11. Institut des langues du Ghana et Écoles privées

Il s'agit d'une institution publique ghanéenne indépendante. Le GIL propose des cours dans différentes langues internationales, dont le français, dans un délai de trois ans. Certaines écoles privées, souvent créées à l'initiative personnelle, dispensent également des cours de français de qualité différente (Bakah, 2010).

Conclusion

La politique linguistique est importante dans l'enseignement/apprentissage d'une langue d'un pays. Nous avons remarqué que la politique linguistique au Ghana dès le début de l'éducation occidentale n'est pas stable. Cette politique est influencée par l'organisme politique en place. Ainsi la politique de l'inclusion et de l'exclusion des langues locales dans l'enseignement au cours primaire est influencée par le gouvernement en place. Cette politique est aussi instable par rapport l'apprentissage et l'enseignement de FLE. C'est ainsi que le FLE devraient être enseigné à partir du niveau JHS 1 dans les écoles publiques dépendant de la disponibilité d'un enseignant de FLE selon les réformes éducatives de 1972, cependant les récentes réformes éducatives envisagent l'enseignement/apprentissage du FLE dès le cours primaire. La dynamique décrite dans cet exposé nécessite également une réflexion éthique finale sur les responsabilités qui découlent de l'engagement dans le discours public et la politique concernant l'enseignement et l'apprentissage du français. La façon dont les différents gouvernements du Ghana ont invoqué des questions idéologiques pour justifier leurs propres intérêts dans la politique montre qu'ils n'ont pas pris conscience de cette responsabilité. De même, la façon dont la politique linguistique a été transformée par ses auteurs en un véhicule pour leurs propres intérêts montre également un manque de réflexion sur ce qui donne à la politique linguistique sa légitimité, à savoir l'hypothèse qu'elle est construite au nom du bien commun pour le Ghana.

Nous recommandons un programme bien défini pour remédier à ce problème d'instabilité vis-à-vis à l'enseignement et l'apprentissage du français langue étrangère au Ghana. Le suivi et l'évaluation constituent un domaine important pour garantir le succès du programme. Tous les acteurs du programme d'enseignement et d'apprentissage du français seront impliqués et une approche ascendante sera adoptée. Au niveau des établissements, un comité de suivi de langue française et un coordinateur superviseront et contrôleront l'apprentissage et l'enseignement du français dans les écoles. Leur principale fonction serait de créer un environnement favorable pour l'apprentissage et l'enseignement de français. Le coordinateur linguistique joue un rôle de conseiller auprès des enseignants en

ce qui concerne l'utilisation de la langue française à l'école. Les coordinateurs linguistiques de district et de région supervisent et contrôlent l'enseignement du français au niveau du district et de la région respectivement. Le coordinateur régional dirige le Conseil consultatif des langues régionales qui traite des questions linguistiques dans la région et doit développer des stratégies efficaces pour la réussite de l'apprentissage et l'enseignement du français.

Au niveau national, il devrait y avoir un Conseil consultatif de la langue française dans l'éducation qui conseillerait le Service de l'éducation du Ghana (GES) sur les questions relatives à la politique de la langue française dans l'éducation. Au niveau gouvernemental, il devrait y avoir un Conseil de la langue nationale (NLC) sur l'enseignement et l'apprentissage du français qui conseillerait le gouvernement sur la planification et la mise en œuvre de la politique de la langue française. Le Conseil consultatif de la langue nationale française sur l'éducation et le Conseil de la langue nationale sur l'enseignement et l'apprentissage du français doivent initier des lois qui renforceront et garantiront l'apprentissage et l'enseignement de la langue française dans toutes les écoles de base et du second cycle dans le pays. Le succès de ce modèle dépendra d'autres facteurs tels que le changement d'attitude à l'égard de l'enseignement du français de la part des professeurs de français d'une part et de l'apprentissage du français de la part des apprenants de français d'autre part, ainsi que du soutien gouvernemental. L'attitude négative à l'égard de la politique de la langue française et en tant qu'objet d'étude devrait changer. Il faut donner une nouvelle perspective à la langue française en tant qu'usage et en tant qu'objet d'étude. L'impression erronée que l'apprentissage du français est inférieur à d'autres langues doit être éradiquée de l'esprit des Ghanéens grâce à une éducation intensive sur les avantages de l'apprentissage d'une langue étrangère. L'apprentissage et l'enseignement de la langue française doivent bénéficier d'un soutien statutaire qui empêchera les professeurs de français nouvellement formés de se voir confier d'autres matières à enseigner par leur directeur d'établissement.

Références bibliographiques

- Agbedor, P.K. (1994). Verb serialization in Ewe. *Nordic Journal of Africa studies*, 3 (1):115-135.
- Ameyaw-Akumfi, C. (2002). Government approves new language policy. Accra: Accra Mail
- Amonoo, R. (1986). Language and Nationhood: Reflections on Language Situations with particular Reference to Ghana. Accra: Danquah Memorial Lectures
- Ansah, G. N. 2014. "Re-examining the fluctuations in language-in-education policies in post-independence Ghana." *Multilingual Education* 4:12.
- Bakah, E. K. (2010). Analyse du discours oral des guides touristiques et des discours écrits des guides de voyage : régularités discursives et perspectives didactiques. [Thèse de Doctorat]. Université de Strasbourg : Strasbourg
- Blanchet, P. (2012). Linguistique de terrain, méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique de la complexité. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Barrault-Méthy A. (2013). Les langues de spécialité au cœur des politiques linguistiques universitaires européennes. Paris : *Cahier de l'Appluit*
- Boyer H. (2010). Les politiques linguistiques, Mots. Les langages du politique [En ligne], consultable sur URL : <http://journals.openedition.org/mots/19891>
- Bryman, A. (2004). *Social Science Research*. Oxford: Oxford Press.

- Calvet L-J. (1996). Les politiques linguistiques : Paris : PUF
- Dzameshie, A. K. (1988). Language policy and the common language controversy. *Research Review*, 4(2):16-27
- Government of Ghana. GOG (2004). White Paper on the Report of the Education Review Committee chaired by J. Anamoah Mensah
- Hornberger, H. & McKay, S. (2010). *Sociolinguistics and language education*. Bristol: Multilingual Matters.
- Kaplan, B. & Baldau, B. (1997). Language planning from practice to theory. Clevedon: Multilingual Matters.
- Kuupole, D. D. (1994). French as foreign language in the multilingual Ghanaian context, *Legon Journal of Humanities*, (11): 137- 152
- Kuupole, D.D. (1995). Dynamisme du français non conventionnel de l'Afrique Occidentale à travers l'œuvre romanesque d'écriture française: approche linguistique et sociolinguistique. Thèse de Doctorat, Nouvelle Régime. Besançon : Université de Franche-Comté
- Lo Bianco, J. (1987). National Policy on Languages. Australian Government Publishing Service.
- McCarty, T. (2011). *Ethnography of Language Policy*. New York: Routledge.
- McWilliam, H.O.A. & Kwamena-Poh, M. A. (1975). *The Development of Education in Ghana*. London: Longman Group
- Ministry of Education (2009). White paper on the education reform review committee. Tema: Ghana Publishing Cooperation.
- Punch, K F (2005). *Introduction to Social Research- Quantitative and Qualitative Approaches*. London: Sage Publications Ltd.
- Nyika A. (2015). Mother tongue as the medium of instruction at developing country universities in a global context. *The South African Journal of Science vol 111(1/2)* 1-5
- Owu-Ewie, C. (2006). The Language Policy of Education in Ghana: A Critical Look at the English-Only Language. Selected Proceedings of the 35th Annual Conference on African Linguistics in Broad Perspectives, Somerville: Cascadilla Press.
- Porcher L. (1996). Politiques linguistiques : orientations, *Les Cahiers de l'ASDIFLE*, 7, Paris : ASDIFLE.
- Reason, P. & Bradbury, H. (2001). *Handbook of Action Research*. London Sage: Publications.
- Spolsky, B. (2004). *Language Policy*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Schiller, H. I. (1976). *Communication and cultural domination*. New York: International Arts and Science Press.
- Tollefson, J. W. (1989). *Planning language, planning inequality: Language policy in the community*. London: Longman.
- Taylor S. & Bogdan, R. (1984). *Introduction to qualitative research methods: The search for meanings*. New York: John Wiley.
- Van der Jeught, S. (2015). *EU Language Law*. Europa Law Publishing: Groningen.